	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 septembre 2025	N° 2025-461

Convocation du 19 septembre 2025

Aujourd'hui vendredi 26 septembre 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES

M. Max COLES à M. Fabrice MORETTI

Mme Eve DEMANGE à M. Olivier CAZAUX

M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Brigitte BLOCH

Mme Nathalie LACUEY à Mme Françoise FREMY

M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS

M. Thierry MILLET à M. Christian BAGATE

M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET

M. Michael RISTIC à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY

M. Jean-Baptiste THONY à Mme Camille CHOPLIN

M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Géraldine AMOUROUX

Mme Josiane ZAMBON à M. Alexandre RUBIO


EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h45

M. Michel POIGNONEC à partir de 12h40

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250926-lmc1110408-DE-1-1 Date de télétransmission : 03/10/2025 Date de réception préfecture : 03/10/2025 Publié : 03/10/2025
--

	Conseil du 26 septembre 2025	<i>Délibération</i>
	Direction de la multimodalité Service études, animation territoriale, marketing	N° 2025-461

Projet de pôle d'échanges multimodal (PEM) de la gare de Libourne - Convention de financement pour le démarrage des travaux préparatoires en 2025 - Décision - Autorisation

Madame Claude MELLIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1. Contexte et objectifs du projet de pôle

Dans le contrat de coopération signé avec la CALI en 2022, la Métropole a acté le principe d'un cofinancement pour la réalisation du pôle d'échanges, en lien avec le projet de RER métropolitain. En effet, juridiquement, la Métropole peut exceptionnellement financer des projets hors de son territoire s'ils contribuent à l'intérêt métropolitain : en l'occurrence, et vu l'importance des flux de déplacements entre la CALI et BM, le projet de PEM permettra de développer le report modal de la voiture vers le train. Par la suite, la Métropole a confirmé auprès de la CALI une participation à hauteur de 1M€, notamment lors du comité de pilotage du 9 avril 2025.

Le PEM de Libourne s'inscrit dans le projet de RER métropolitain qui permet de renforcer la desserte ferroviaire entre les deux territoires. Entre Bordeaux et Libourne, la fréquence du RER métropolitain est aujourd'hui de 41 trains par jour en semaine, dont 39 ont été diamétralisés, sans correspondance à Bordeaux (par exemple les trajets Libourne-Pessac sont directs), et 59 trains le weekend. Les renforts dans le cadre du RER sont cofinancés par la Métropole à hauteur de 50%.

Chaque jour en semaine, en moyenne 16 200 voyageurs prennent le train sur l'axe Libourne-Arcachon.

Dans ce contexte, une réflexion est engagée depuis 2017 sur l'aménagement du pôle d'échanges de la gare de Libourne entre la Ville de Libourne, la CALI, Bordeaux Métropole, la Région, l'Etat, l'Europe et SNCF Gares et Connexions, pour :

- Accompagner l'augmentation de la fréquentation du pôle d'échanges multimodal lié à l'arrivée de la LGV à Bordeaux et du RER à Libourne,
- Favoriser une meilleure connexion entre les différents modes de déplacement (réseaux de bus de la CALI et de la Région, modes actifs, voiture...),
- Développer l'accessibilité et sécuriser les mobilités actives.

2. Projet de Pôle d'échanges multimodal et phasage

Le projet de PEM de Libourne prévoit la construction d'un parking en ouvrage de 550 places, d'une gare routière de 26 quais, et d'un parvis ouest végétalisé et entièrement dédié aux modes actifs. Les voiries autour du PEM sont aussi intégrées au projet pour accueillir les flux et assurer l'accessibilité de la gare par les modes actifs. La livraison du projet est prévue pour 2030.

Les travaux du PEM sont prévus en deux phases :

- **Phase 1 au deuxième semestre 2025** (objet de la convention ci-jointe) : réalisation des travaux préparatoires non impactants et non engageants, et poursuite des études nécessaires au PEM. Cet engagement permet notamment de sécuriser le financement AAP4 (Appel à Projet de L'Etat sur les Pôles d'Echanges Multimodaux).
- **Phase 2 à partir du deuxième semestre 2026** : projet de PEM avec parking silo, parvis Ouest, gare routière, voiries attenantes.

A l'issue de cette seconde phase prévue en 2030, **une 3ème phase complètera éventuellement l'aménagement du PEM** : passerelle avec parvis Est et voiries impactées par les flux de circulation du PEM. Cette phase 3 sera enclenchée en fonction des capacités financières des collectivités et des partenaires, ainsi que des subventions potentielles.

3. Convention de financement de la première phase

La convention de financement partenariale ci-jointe concerne la phase 1 du Pôle d'échanges multimodal, soit les travaux préparatoires.

La Ville de Libourne et la CALI assurent les financements de la phase 1 selon la clé de répartition suivante :

Convention € courants HT	VILLE	CALI	TOTAL
TOTAL	176 400 €	411 600 €	588 000 €
Taux de financement	30%	70%	100%

Ainsi, cette convention ne prévoit pas de participation financière de la Métropole, uniquement partenaire technique sur cette première phase, sa participation sera sollicitée sur la phase 2 qui portera sur les travaux du pôle.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la délibération du Conseil métropolitain n° 2021-430 du 23 septembre 2021 adoptant le Schéma des mobilités,

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2022-96 en date du 28 janvier 2022 approuvant le Contrat de nouveaux équilibres de coopération territoriale avec la Communauté d'Agglomération du Libournais,

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2024-663 en date du 6 décembre 2024 approuvant le Contrat de nouveaux équilibres de coopération territoriale avec le PETR du Grand Libournais,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT que la participation au projet de PEM de Libourne s'inscrit dans la volonté de Bordeaux Métropole de coopération et de partage avec les territoires voisins, ainsi que dans le projet de déploiement du RER Métropolitain en favorisant l'accès à la gare de Libourne, pour encourager l'utilisation du train pour les déplacements entre la CALI et la métropole.

DECIDE

Article unique : d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention de financement

relative à la phase 1 du PEM de Libourne.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Monsieur MORETTI

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------